**Leçon chapitre 4 : Une France révolutionnée**

1. **Une France qui gronde**

A la fin du XVIIIème siècle, Louis XVI est le roi. L’Etat est en déficit (Perte d’ 1 milliard d’euros en 1788 soit 113 millions de livres). Le prix du pain (l’aliment principal) est très élevé. Il y a donc de la famine. La Révolution française commence en 1789. Pendant 10 ans, la société et le pouvoir sont transformés par plusieurs événements majeurs comme la prise de la Bastille le 14 juillet 1789. Les Français deviennent des citoyens. La royauté est remplacée par une République en 1792.

1. **Un texte fondateur**

Le 26 aout 1789, les députés de l’Assemblée Nationale rédigent la Déclaration des Droits de l’Homme et du Citoyen. C’est un ensemble de droits et de devoirs pour tous les citoyens. Ces articles parlent de liberté, d’égalité, de justice et de sécurité qui sont des idées défendues par les philosophes des Lumières.

1. **Une société renversée**

Le 4 aout 1789, les députés de l’Assemblée Nationale (Clergé, Noblesse et Tiers-Etat) votent la fin des privilèges et des impôts seigneuriaux. Désormais, tous les citoyens seront égaux face à l’impôt. C’est la fin de la société d’ordres : le Clergé, la Noblesse et le Tiers-Etat sont égaux. Il n’y a plus d’ordres privilégiés. Mais la République est affaiblie par les guerres qu’elle mène contre ses ennemis.

En 1799, Napoléon Bonaparte prend le pouvoir et impose un pouvoir personnel. En 1804, il remplace la République par un Empire autoritaire.

**Ma petite bannière à définition :**

 **Révolution :** Changement rapide et brutal d’un pouvoir et d’une société.

 **Citoyen :** personne qui a des droits et des devoirs civiques dans un Etat.

 **République :** Système politique dont le chef est désigné par le peuple

 ou ses représentants.

 **Royauté :** Système politique dirigé par un roi ou une reine.

 **Ordre :** Chacune des trois classes de population qui composaient l’Ancien

 Régime : le clergé (l’Eglise), la noblesse et le tiers état (le peuple).

 **Empire :** Système politique dirigé par un empereur ou une impératrice.